



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ORGANISMES ADHERENTS

AU DISPOSITIF CLIC & MOUV'

Afin de garantir un accueil de qualité et l'épanouissement des jeunes bénéficiaires, les organismes adhérents ainsi que le(s) encadrant(s) s'engagent à :

- favoriser un accueil bienveillant et veiller à la sécurité du jeune ;
- accueillir le jeune dans une ambiance conviviale ;
- assurer un rôle protecteur face au groupe, en donnant des signes de reconnaissance positifs, en respectant et valorisant les différences ;
- se positionner et interdire les comportements ou propos irrespectueux, discriminants, humiliants ou dangereux ;
- s'adapter aux publics ;
- adopter un langage respectueux ainsi qu'une attitude courtoise en toute situation ;
- avoir une tenue correcte et adaptée à l'activité (vêtements propres, tenue de l'association, chaussures ...) ;
- connaître les comportements liés à cette tranche d'âge et être en capacité de s'adapter à la demande du jeune ;
- proposer un apprentissage favorisant l'évolution du jeune et mettre en œuvre des situations qui suscitent sa motivation ;
- faciliter l'inclusion, la socialisation, la responsabilité et l'autonomie du jeune ;
- développer la culture de l'initiative, de l'engagement et de la participation.